commission *Sport* du PCF
contact : nbonnet@pcf.fr

l'*Assemblée du Sport* sur pourlesport.pcf.fr

Plus que jamais, le sport est à la croisée des chemins. Si le modèle sportif français doit bouger, il faut que l'ensemble du mouvement sportif se mette en capacité de travailler sur un nouveau projet. L'*Assemblée du Sport* proposée par la ministre est une opportunité, mais tout dépendra du sens qu'il lui sera donnée et de la méthode. À l'heure où les révoltes du Maghreb remettent au centre du débat la question de la démocratie, en France, on nous parle de gouvernance. Or la gouvernance n'implique pas automatiquement la démocratie.

Que dire de l'ingérence politique que nous venons de vivre au sein de la Fédération française de Football ? Un débat ficelé d'avance à travers un séminaire restreint où les premiers concernés n'ont pas été invités à débattre. Une réforme qui renforce la place des clubs professionnels au détriment des amateurs. Est-ce bien l'exemple que l'on veut appliquer à la gouvernance du sport français ? Les fédérations sportives et les associations peuvent s'inquiéter de leur avenir menacé par les tentatives d'instrumentalisation politique ou d'enrôlement dans un capitalisme moralisé. Nous proposons une autre voie : celle de la démocratie, celle de l'indépendance et de la délégation de service public.

Certains évoquent le retour du *Conseil national des activités physiques et sportives*, créé en 2001 par Marie-George Buffet, arrêté de manière arbitraire par décret du Premier ministre en 2008. Cette instance garantissait une consultation permanente sur des enjeux identifiés et émettait son avis sur tous les projets de loi concernant le sport. Le CNAPS était doté par l'État de personnels, d'un budget de fonctionnement et de locaux pour la réalisation de ses missions. La constitution d'une nouvelle instance doit être de cette veine et ne doit pas se limiter à la question de la gouvernance. Une vision du sport doit rapidement se dégager et trancher entre sport business ou sport émancipation.

Des bases essentielles sont à garantir : avec des moyens renforcés pour l'État et les collectivités territoriales, un budget national à la hauteur des besoins, un plan national de développement des équipements sportifs, davantage de sport à l'école, ainsi que soutien de la vie associative et du bénévolat. Pour animer ce débat, nous créons un nouvel outil : *pourlesport.pcf.fr*. Analyses, propositions, interviews, réactions à l'actualité, tracts, archives… bien plus qu'un *think tank*, la commission *Sport* du PCF, par ses militants, est en prise direct avec le terrain, dans l'action politique permanente, que ce soit au sein des collectivités territoriales, dans les clubs, dans l'enseignement ou dans les entreprises.

Avec cet outil, nous vous proposons de participer à l'élaboration d'un projet politique pour le sport pour les années à venir et aux actions nécessaires pour le conduire.

Inspirons-nous des jeunes de Tunisie, d'Égypte ou Libye dans leur détermination et la confiance en eux qu'ils ont eu pour révolutionner le monde. Révolutionnons le sport français !

Sergio Tinti
adjoint au maire du 19e arrondissement de Paris

MARS 2011

DANS CE NUMÉRO

Une ministre sans ministère p.2-3
Dossier p.4-13
Où va le football ?
Sport à l'école p.14
Le MEDEF crée son comité sport p.15
En mouvement p.16

prochaine journée d'étude de la commission *Sport* du PCF

samedi 30 avril 2011
mairie du 19e arrondissement de Paris
5-7 place Armand Carrel 19ème

UNE MINISTRE SANS MINISTÈRE

ou la liquidation discrète d'un service public

Igor Martinache
doctorant en Sciences politiques

Les sports retrouvent un ministère de plein exercice, voilà de quoi rassurer tout le monde !

Sauf qu'ils ne reçoivent que 0,14% du budget de l'État, bien loin des 3% promis par le candidat Sarkozy 2007, tandis que le démantèlement de son administration se poursuit sous l'égide de la RGPP et que ses personnels s'interrogent sur leur mission après une mise sous tutelle du ministère du Travail !

Autre signe des temps : pour la première fois, les crédits extrabudgétaires fortement mis en avant du CNDS, fondés sur l'addiction des joueurs et des téléspectateurs, dépassent pour 2011 le budget des sports.

La ministre est donc contrainte de saborder le sport pour tous et les actions de proximité et, à l'instar de ses récents prédécesseurs, devra user d'une bonne communication pour masquer l'absence de toute politique et moyens publics du sport jusqu'en 2012.

Après un rapport RGPP2 ayant proposé de supprimer définitivement le service public du

sport, elle doit ainsi relever le défi du démembrement, sans trop brusquer, en vendant chaque petit bout à la découpe : formation aux métiers du sport, sport en entreprise, sport santé, grands stades et grandes salles, CREPS, les personnels (pour ce qui l'en reste), la pratique sportive de tous… à chaque domaine son coup de hache.

Ce ministère a donc été mis en place, non pour réparer la machine, mais pour fluidifier la pénétration des intérêts marchands dans le sport.

RETOUR SUR LE BUDGET DU SPORT

un désengagement quantitatif et qualitatif

Dans la Loi de finances 2011, le sport est l'un des secteurs les plus affectés par la rigueur. La part du budget de l'État allouée au programme *Sport* est passée de 243,7 millions d'euros à 208,5 millions d'euros, soit une diminution de 14,4% hors inflation. La baisse atteint même 40% par rapport au budget de 2003.

Coïncidence révélatrice, on apprenait au même moment que le chiffre d'affaires du club de football espagnol du Real Madrid avoisinait les 450 millions d'euros annuels.

Pour la première fois, ce programme passe en dessous des moyens de la mission *Jeunesse et vie associative*, elle-même en réalité fortement ponctionnée par des ressources allouées aux associations de proximité au profit du projet de *Service civique*, dont les orientations sont du reste très discutables. Celui-ci absorbe 45,9 % du budget de la mission en 2011, et 65,2% en 2013.

Si cette évolution s'inscrit dans une tendance plus générale à la réduction des dépenses publiques dans le cadre de la RGPP, celle-ci indique aussi et surtout une réorientation très nette des priorités en matière d'organisation des activités physiques et sportives dans notre pays, suivant un axe très clair : la liquidation du service public du sport au profit d'un « charity business », laissant la part belle au mécénat paternaliste et intéressé des grandes firmes privées.

UNE MINISTRE SANS…

LE CNDS : des sources de financement problématiques

Si la ministre affirme que le budget des sports n'est pas en baisse, c'est parce qu'elle intègre dans ses comptes les crédits du CNDS. Dès lors, au-delà des montants, la question de l'origine des financements se pose.

Voué originellement à assurer un financement indépendant du mouvement sportif, et en particulier l'accès au sport pour toutes et tous, le CNDS apparaît désormais comme un auxiliaire du redéploiement de l'action étatique dans le sport.

Si l'État a confirmé 150 millions d'euros sur quatre ans pour l'Euro 2016, la ministre a dû annoncer une hausse exceptionnelle de 1,8 à 2,1% de la taxe imposée aux mises sur les jeux « en dur » de la Française des Jeux, qui devrait rapporter au CNDS 120 millions d'euros supplémentaires. Le CNDS constitue une cagnotte dans laquelle le gouvernement pioche si besoin ou, à l'inverse, à laquelle il affecte certaines ressources extraordinaires pour éviter de les allouer ailleurs.

À cela s'ajoute le caractère aléatoire de telles ressources, puisqu'elles sont gagées sur les droits de retransmission audiovisuels et les jeux de hasard. On peut s'interroger sur le bien-fondé d'un financement reposant sur l'addiction des joueurs, l'avidité des officines de ces nouveaux casinos ou même le trucage de compétitions.

Le CNDS s'apparente à une agence non gouvernementale telle que les affectionne le « nouveau management public » néolibéral, car elles permettent entre autres de substituer des emplois contractuels précarisés à des postes de fonctionnaires, comme dans le domaine de la santé via les *Agences régionales hospitalières* (ARH).

les questions à mettre d'urgence en débat

1. **La mutualisation des ressources au sein du mouvement sportif**, dont l'unité est une condition nécessaire au développement du sport dans toutes ses dimensions. Les revenus tirés des droits télévisuels et du sponsoring profitent surtout aux clubs les plus représentés et à leurs ligues et fédérations respectives, au détriment du sport amateur et des fédérations moins affichées médiatiquement.
2. **Le statut des métiers du sport**. La formation tend à être abandonnée progressivement au secteur privé lucratif, comme l'illustre la fermeture de certains CREPS et la baisse du budget alloué à ce domaine.
3. La question du budget ne doit pas occulter celle de la réglementation, notamment **le contrôle de gestion des clubs professionnels**. Une récente étude de l'UEFA a montré que 732 clubs de football en Europe cumulaient en 2007-2008 une dette de 6,3 milliards d'euros. Depuis, la situation s'est encore dégradée et les seuls clubs français de football enregistrent pour cette année un déficit record de 180 millions d'euros. Le modèle économique du sport professionnel doit être redéfini rapidement.
4. Il faut **augmenter dès maintenant les moyens alloués aux activités physiques et sportives**, qui jouent un rôle primordial dans le développement et l'émancipation de chacune et chacun. Dans cette optique, les députées communistes Marie-George Buffet et Marie-Hélène Amiable ont déposé une proposition d'amendement au budget 2011 visant à relever de 5 à 7% le taux de la taxe sur les droits audiovisuels qui permet de les financer.

Au-delà, c'est bien l'organisation générale du « modèle sportif français » qui doit être débattue largement. La tendance est au remplacement du ministère des Sports par une « agence du sport français », telle que préconisée par dans le rapport de David Douillet au chef de l'État. Dans la droite ligne de l'idéologie néo-libérale, cette « agence » laisserait l'initiative aux opérateurs privés, abandonnant de fait toute considération de service public.

C'est le modèle sportif français qui est remis en cause et, avec lui, l'unité du mouvement sportif et la solidarité qui doivent au contraire y être renforcées.

où va le foot ?

Nicolas Bonnet
responsable de la commission Sport du PCF

La FIFA a répondu : en Russie en 2018 et au Qatar en 2022. La Fédération française de Football a répondu : donnons plus de pouvoir aux représentants du football professionnel dans nos instances de direction en 2011. Le gouvernement a répondu : développons les grands stades en facilitant la propriété et la gestion privée pour préparer 2018.

Est-ce là les véritables réponses à la question que se posent des millions d'amateurs et de supporters sur l'avenir du football ? Je n'y crois pas vraiment. Pourtant, une question nous taraude tous : quand va-t-on définitivement en finir avec la loi du fric dans le football ? Si nous n'y répondons pas nous-mêmes, ce n'est sûrement pas Zinédine Zidane, qui aurait empoché 11 millions d'euros pour avoir soutenu la candidature du Qatar pour le Mondial 2022, qui nous aidera à y répondre.

Cette question aurait pu être débattue aux États généraux du football, réunis pour l'occasion en octobre, à l'INSEP, mais l'Élysée et la FFF ne se sont pas trompés d'objectif car il y a un enjeu fondamental : le pouvoir et la propriété. L'aboutissement du séminaire de l'INSEP sera la réforme de la gouvernance du football, le futur modèle pour la gouvernance du sport français ! Sous prétexte des « oripeaux de la liberté associative * » et de l'amateurisme des dirigeants, le pouvoir devrait être rééquilibré en faveur des représentants des clubs professionnels.

Voilà comment la direction de la FFF envisage d'adopter une loi cadre dans laquelle « *les représentants du football professionnel seront représentés à la hauteur de 37% et auront une minorité de blocage en contrepartie de la rétrocession de 2,5% des droits commerciaux* ». Voilà comment une quarantaine de clubs professionnels peuvent faire chanter le football amateur qui représente près de 1,64 millions de licenciés et plusieurs centaines de milliers de clubs. Pourtant c'est bien le football professionnel qui est en crise et qui l'a provoqué.

Dans un article récemment publié par *Le Figaro*, expliquant que les clubs de football sont rattrapés par la crise, le journaliste cite le cabinet de conseil AT Kearney : « *En fonctionnant comme des entreprises normales, les ligues d'Espagne, d'Angleterre et d'Italie seraient mises en faillite en moins de deux ans* ». En France, pour la saison 2009-2010, selon de la DNCG, les 43 clubs professionnels ont perdu en cumulé plus de 180 millions d'euros. Les principales sources de revenus sont en baisse ; les joueurs se vendent moins bien, les transferts, les sponsors, les droits télé sont en baisse, les paris sportifs ne sont pas l'eldorado dont certains rêvaient… Que reste - il, alors, pour remonter la pente ? Les stades.

C'est l'un des enjeux idéologiques sur le sport de la mandature de Nicolas Sarkozy : rapport de Philippe Seguin, rapport d'Éric Besson, « amendement Aulas » sur les grands stades, rapport de David Douillet, proposition de loi Bernard Depierre : toute l'équipe de l'UMP se mobilise pour que l'appropriation des futurs stades par les clubs professionnels se transmute en « nouveaux relais de croissance économique ». Deux verrous sont à faire sauter. D'abord la propriété du stade et sa gestion, aujourd'hui en grande majorité publique qui doit, coûte que coûte, passer au privé avec l'aide des collectivités territoriales. Puis la fréquentation des stades qui doit être rentable et contrôlable, alors qu'aujourd'hui le public et l'animation reposent en grande partie sur des associations de supporters. Voilà le sens de toutes ces attaques, jusqu'à la toute récente loi LOPPSI 2 qui plutôt que cibler les hooligans, criminalise tous les supporters et porte atteinte aux libertés publiques.

Fini les grands stades publics et la culture populaire, qui, pour la mémoire collective, portaient le nom d'un grand dirigeant amateur ou d'un résistant de la *Seconde Guerre mondiale*. Vive les Arenas labellisées par les grands patrons et animées par des agences de marketing et de communication !

Alors, comme l'écrit Stéphane Hessel, Indignez-vous ! et résistez. Il est encore temps de dire stop ! De se mobiliser et d'inverser la tendance de la marchandisation une bonne fois pour toutes.

Premièrement : dire ***non***. Trois fois non. ***Non*** à la dictature d'une minorité sur le football français et au chantage par l'argent. ***Non*** aux leçons de professionnalisme de ceux qui sont dans l'impasse et veulent entraîner tout le football français dans la même spirale qui a conduit à la crise économique mondiale. ***Non*** au basculement des clubs professionnels en sociétés anonymes cotées en bourse et à la privatisation des stades.

Deuxièmement, il est temps de s'organiser pour se réapproprier le football et les stades par la mobilisation de tous, le développement de la vie associative et la démocratie.

Troisièmement, il est temps de prendre des décisions importantes qui impulseront des solutions pour l'avenir du football. Par exemple en relançant de véritables états généraux du football dans tous les districts et faire entendre les voix de toutes et tous, sur le principe « un licencié égale une voix ».

Mais, avant tout, il faut avoir une certaine idée du football et plus généralement du sport. La question de l'avenir du football pose la question plus large de : quel sport voulons-nous : sport business ou sport émancipation ? Nous choisirons toujours la voie de l'émancipation.

* Propos de Jean-François Lamour dans *Le Monde* du 24 juin 2010 : *L'introuvable gouvernance du sport français.*

APRÈS LE COUP D'ÉTAT DES GÉNÉRAUX

à quand la révolte des amateurs ?

Armel Gontier, professeur d'EPS

Les États généraux voulus par le président de la République auraient pu constituer un état des lieux propice à redynamiser le football hexagonal. Ils ont seulement abouti à un séminaire proposant des modifications des instances nationales de la fédération : l'élection du président par un scrutin de liste sur un modèle « un candidat, un projet, une équipe » et où le conseil fédéral composé de 21 élus devient un conseil d'administration composé de 12 personnes, soit un comité exécutif restreint. Un conseil de surveillance sera créé avec une représentation des « familles » du football.

Nous n'avons pu que constater une redistribution du pouvoir. La volonté de démocratisation n'est que partielle ; on change les éligibles mais pas les électeurs. Pas de temps pour des analyses au plus près des réalités de terrain impliquant les acteurs de tous les clubs. Pas de temps pour des perspectives réellement solidaires valorisant toutes les compétences. Seulement des partisans, triés sur le volet par l'Élysée, des décisions prises d'avance, pour renforcer le modèle de la finance au détriment d'un football revitalisant l'humain. Nous aurions souhaité une recherche réelle, constructive et innovante qui questionne toutes les dimensions éducatives et émancipatrices du football.

Comment accepter la pression exercée par le monde professionnel pour être représenté à 37% dans le conseil fédéral alors qu'il représente à peine 1% du monde du football en France ? La négociation sous forme de chantage autour de la solidarité financière entre la ligue professionnelle et la ligue amateur est inacceptable.

Les sommes considérables générées par le football professionnel doivent permettre de développer le football et en aucun cas le moyen d'enrichissement d'intérêts privés. Faut-il encore rappeler que tous les joueurs professionnels sont issus des clubs amateurs ? On ne naît pas champion, on le devient. La richesse du football provient des clubs amateurs qui font l'excellence de notre modèle sportif français et de nos équipes nationales.

Après ce séminaire, de grandes questions sont encore dans les têtes des licenciés, des élus locaux et de tous les amateurs du ballon rond concernés par l'avenir du football. Après la Coupe du monde, la situation nécessite une analyse globale de la situation et la mobilisation de l'ensemble du monde du football. Nous pensons notamment à la place de l'argent dans ce sport et ses conséquences sur l'éthique. Au moment même où les instances internationales s'interrogent sur des affaires de corruption, de matches truqués, ou encore lorsque l'on voit les déficits des clubs professionnels progresser, il est légitime de se poser la question : où va le football ?

Nous pouvons aussi nous interroger sur les moyens qui permettront demain aux associations sportives d'accueillir les pratiquants, au moment où le gouvernement gèle les dotations aux collectivités locales et annonce une réforme qui ne permettra plus les financements croisés

des collectivités nécessaires à la réalisation des installations. Beaucoup de questions se posent aussi sur l'avenir du bénévolat et sur les moyens nécessaires pour faire évoluer son statut.

Beaucoup de sujets sont à débattre. Parlons du jeu par exemple. La priorité, c'est jouer au football ! Ce qui s'est passé autour de la Coupe du monde nous rappelle sans cesse que lorsque les enjeux financiers, médiatiques et politiques dominent, le sport est toujours perdant.

Marie-George Buffet disait dans les 101 propositions publiées par *L'Équipe* : « *La dimension ludique est primordiale, lorsque ce n'est plus une priorité, le football est en perdition* ».

Débattons d'une autre culture du football, qui s'appuie sur la réflexion, l'intelligence, le système de jeu, la technique, la formation de base des joueurs, toute une philosophie du jeu à reconstruire. D'ailleurs, la construction d'un système de jeu dans une vision à long terme est en contradiction avec la logique du court terme de la rentabilité qu'impose le système économique capitaliste.

Rediscutons de *formation* des joueurs. Est-ce normal que le physique ait pris le dessus sur la technique, sur le collectif et l'analyse du jeu. Christian Gourcuff plaide pour « *mettre l'intelligence au cœur de la formation* ». Ce qui suppose aussi de revoir la formation de l'encadrement. Il y a aujourd'hui plus de préparateurs physiques, de coaches en tout genre, de manageurs du sport et d'agents de joueurs que de techniciens et tacticiens.

L'évolution de l'arbitrage, le salaire maximum pour des joueurs professionnels, un plan national de développement des terrains synthétiques, un statut qui valorise le bénévolat, la relance du football en entreprise, le développement du football féminin, les liens avec l'éducation nationale, la gestion et le coût des licences… autant de sujets à débattre pour relancer et réinventer le football.

Est-ce que ces questions ont été abordées aux États généraux ? Les réponses se trouvent-elles dans la réforme de la gouvernance du football ? Ou s'agit-il d'un coup d'État des généraux*, d'une nouvelle prise de pouvoir, ici comme ailleurs de la part des financiers ?

* Voir *Le coup d'État des généraux de la presse*, par Michel Pavard *Libération* du 2/01/09;

à quand la révolte…

Peut-être pourrions-nous conclure en incitant le monde du football à s'emparer de l'opportunité de cette situation pour construire de véritables états généraux. Un grand débat national s'appuyant sur les doléances et les propositions constructives des milliers de dirigeants, éducateurs sportifs, joueurs, arbitres, supporters, tous concernés, pour co-élaborer des propositions pour l'avenir du football. Ce qu'il faut promouvoir, ici comme ailleurs, ce sont les compétences, et il y en a partout dans le football amateur. Il existe des forces vives qui continuent de travailler en développant les intelligences, fidèles à des valeurs d'éducation populaire et sportives.

Alors relançons le chantier du développement de toutes les compétences, autour d'une trilogie : formation des joueurs, des éducateurs sportifs et de tous les dirigeants, amateurs et professionnels.

Prolongations

Pourquoi le rapport de la mission d'information chargée d'entendre les mutins de Knysna n'a jamais été rendu public ? Il est pourtant éclairant. On y lit par exemple qu'il faut « *oublier l'idée de meneurs ou caïds rapportée par la presse* » et qu'« *il n'y a eu aucune intimidation ou contrainte* ». Le document égratigne plutôt Raymond Domenech. Parmi les six griefs adressés au sélectionneur : « *Des choix non expliqués et donc pas compris qui ont fait naître des malaises, voire de la rancœur* », ou l'absence de décision pour gérer l'incident avec Nicolas Anelka et le fait de ne pas avoir informé la fédération de l'altercation.

Quant aux paroles que le joueur a ensuite « *marmonnées* » en direction de son entraîneur, aucun des témoins auditionnés n'a été en mesure d'en donner la teneur. Le rapport précise que Nicolas Anelka s'est opposé à exprimer toutes excuses publiques et qu'on lui aurait interdit par la suite de porter plainte contre le journal *L'Équipe* pour diffamation, ce qu'il a pourtant fait le 29 juillet. En revanche, le joueur de Chelsea aurait accepté de prononcer des excuses « *en privé* », refusées par Raymond Domenech. On découvre aussi que trois joueurs ont désigné, dans leur audition, l'entraîneur des Bleus comme le « *traître ayant balancé* » Anelka au quotidien sportif…

Durant les auditions, les joueurs se sont défendus pied à pied. Ainsi, ils ont expliqué que s'ils ne portaient ni chaussures à crampons ni sacs de sport le 20 juin, ce n'est pas, comme il a été dit, parce qu'ils avaient décidé de ne pas s'entraîner, mais parce que cela faisait très longtemps qu'un employé d'Adidas était chargé de leur apporter leur équipement directement dans les vestiaires…

Enfin, pour l'anecdote, Jean-Pierre Escalettes souhaitait être aux côtés de la ministre des Sports, Roselyne Bachelot, lorsque cette dernière a recadré les Bleus au lendemain de leur médiatique grève du 20 juin. Elle a refusé, se justifiant ainsi : « *C'est un ordre de Sarkozy* ! »

Tirs au but

18 juin, France - Mexique

19 juin, le journal *L'Équipe* titre « *va te faire enculer, sale fils de pute* »

20 juin, grève des joueurs

21 juin, conférence de presse de Roselyne Bachelot à Bloemfontein

23 juin, Nicolas Sarkozy demande la tenue d'États généraux du football

24 juin, Nicolas Sarkozy reçoit Thierry Henry à l'Élysée le jour d'une grande manifestation contre la réforme de la retraite

28 juin, Jean-Pierre Escalette annonce sa démission

23 juillet, Fernand Duchaussoy est nommé président de la FFF par intérim

6 août, la Mission d'information menée par Laurent Davenas, Patrick Braouzec, Jacques Riolacci et Jean Lapeyre remet son rapport à la FFF

28 et 29 octobre, États généraux du Football à l'INSEP

24 novembre, une réunion à la fédération entre les représentants du football amateur et du football professionnel scelle l'accord sur le passage de 25% à 37% de la représentation du football professionnel

26 novembre, le conseil fédéral valide la loi cadre. Jacques Lambert démissionne.

18 décembre, l'assemblée fédérale de la FFF vote à 82,7% des statuts de la réforme

2 avril 2011, l'assemblée fédérale de la FFF devra approuver les nouveaux statuts

18 juin 2011, l'assemblée fédérale de la FFF élira son président

GRENOBLE FOOTBALL 38

les enjeux économiques et financiers ont tué le jeu

François Perez, *Le Travailleur alpin*

Depuis août 2006, le Grenoble Foot 38 est la propriété exclusive de l'industriel Index, une PME japonaise spécialisée dans les composants électroniques. L'acquisition du club faisait partie de sa stratégie d'implantation en France et de la diffusion de ses produits en Europe. Index a apporté des capitaux, entretenu l'idée qu'il était possible de combiner projet industriel et ambitions sportives. Sous sa conduite, le GF 38 a connu l'accession en Ligue 1 durant deux saisons, avant de se retrouver à l'échelon inférieur en fâcheuse posture.

Rétrogradé administrativement, interdit de recrutement par la DNCG, dernier du championnat de ligue 2 depuis le début de la saison 2010-2011, l'avenir de GF 38 est en péril. Durant plusieurs semaines, des tractations se sont déroulées entre les dirigeants de la société Index propriétaires du club, et un acquéreur potentiel, Thierry Granturco, avocat d'affaires d'origine lyonnaise souhaitant investir dans le football. Les tractations n'ont pas pu aboutir. Motif de la rupture : un contrat douteux de 1,4 million d'euros sans rapport avec les intérêts du club signé par le propriétaire avec une société de services, se superposant à un autre déjà en vigueur et moins élevé, pour des prestations identiques. Après cet échec, les préoccupations sportives et extra-sportives demeurent.

Si les résultats sur le terrain ne s'améliorent pas, si le passif de 5 millions d'euros n'est pas résorbé, le club sera rétrogradé en championnat national voire en CFA, avec la perte de son statut professionnel et probablement la fin du label pour son centre de formation.

Pourquoi ce parcours aussi chaotique qu'imprévisible ? Les raisons sont multiples. Un propriétaire ignorant en partie le fonctionnement d'un club professionnel différent de celui d'une entreprise. Une masse salariale sans commune mesure avec les réalités. Un entraîneur débarqué à l'automne et remplacé. Avant tout agent de joueurs étrangers, il privilégiait ceux-ci dans la composition de l'équipe au détriment des jeunes formés au centre de formation. Les rivalités se sont fait jour. Les résultats sportifs s'en sont ressenti et la dégringolade a suivi. Le GF 38 s'est vite retrouvé dans les profondeurs du classement, tenu de se défaire de ses meilleurs éléments. Supporters, amateurs de football, ne s'y retrouvent plus. Avec vigueur, banderole en tribune, manifestations en ville, les premiers ont réclamés le départ d'Index, obtenant, après deux années de galère, que ses dirigeants consentent à ouvrir le capital du GF 38 et à mettre en vente ses actions.

En début d'année, de nouvelles pistes sont ouvertes, des contacts sont établis avec des industriels locaux pas forcément adeptes du mécénat sans contrepartie. Le président de l'association du GF 38, qui regroupe les équipes amateurs comptant plus de 800 licenciés, s'est dit prêt à engager une procédure judiciaire s'il le fallait. La ville de Grenoble s'est impliquée dans les étapes successives pour contribuer à dégager une solution et permettre au GF 38 de rester en Ligue 2. Pour le plus grand désappointement des mordus et inconditionnels du foot, il se pourrait fort bien que l'avenir ne soit pourtant pas garanti.

Les mentalités dans ce milieu sont trop en connivence avec l'idéologie libérale dominante pour espérer voir les enjeux économiques et financiers s'effacer devant la portée sociale et culturelle du jeu, sa vocation formatrice et festive.

les supporteurs dans les rues de Grenoble samedi 5 février font savoir qu'ils désapprouvent la gestion du club

FOOTBALL ET CLASSES POPULAIRES

un rapport ambigu

Marion Fontaine, historienne

Que le football soit un jeu et un spectacle populaire, presque par essence, est un fait aujourd'hui quasiment incontesté. Il n'en a pourtant pas toujours été de même.

Si ce produit du milieu des très élitistes public schools devient, dès la fin du XIXe siècle, une part intégrante de la culture de la classe ouvrière britannique, jusqu'en 1914 au moins, cette popularité demeure une relative exception. Au Havre, à Barcelone, à Gênes ou encore à Munich, les premières équipes, très cosmopolites, rassemblent des élites fascinées par un nouveau sport qui semble le symbole de la modernité industrielle. En France comme en Allemagne, le fair-play, l'ouverture, le refus du chauvinisme défendus par ces premiers footballeurs s'opposent à une gymnastique beaucoup plus populaire.

C'est en réalité la Première Guerre mondiale qui lance, à l'échelle européenne, puis internationale, le processus de popularisation du football. Ce processus se fonde sur l'acculturation aux loisirs de masse accélérée par le conflit ; sans doute porte-t-il également la trace de certains aspects de la culture de guerre (le culte de l'amitié virile, la volonté de retrouver, comme au front, la chaleur du groupe). Cela explique que cette popularisation dessine aussi la nationalisation du jeu, comme en témoigne par exemple la Coupe du Monde organisée par le régime de Mussolini en 1934.

Encore cette popularisation n'est-elle que relative, et soumise à d'amples discussions. En France, le football peine ainsi, jusque dans les années 1940, à apparaître comme le sport privilégié d'une classe ouvrière encore très éclatée, et parfois davantage sensible aux activités ludiques traditionnelles (de la gymnastique à la colombophilie) et surtout au sport populaire « roi » qu'est alors le cyclisme, et à son couronnement du Tour de France. Par ailleurs, la démocratisation du spectacle fait longtemps l'objet d'une perception ambivalente. L'introduction tardive du professionnalisme (qui n'est officialisé qu'en 1932) en est l'un des reflets.

Derrière la crainte, déjà, d'un envahissement du football par l'argent, se lit aussi l'opposition entre deux conceptions du sport : l'une fait de l'amateurisme, du jeu désintéressé le refuge et le privilège des élites : l'autre, en prenant acte du professionnalisme, accepte que les classes populaires puissent vraiment investir le football et en vivre. L'ambivalence est au même moment aussi sensible dans le regard porté sur les spectateurs. Parmi les dirigeants et les journalistes, se lit encore une véritable agoraphobie.

Les nouvelles foules sportives, qui peu à peu occupent les stades, sont envisagées, au mieux avec indifférence, au pire avec une certaine méfiance et le regret des « vrais » spectateurs d'avant, connaisseurs et bons joueurs, opposés à la tourbe des partisans passionnés et préoccupés avant tout par la victoire de « leur » équipe.

Ces peurs et ces replis s'estompent peu à peu. A partir des années 1940-1950, la pratique du football est de plus en plus appropriée, notamment par le monde ouvrier, au point de devenir, pour une minorité, un facteur d'ascension sociale. Dans le même temps, la figure du supporter des « Populaires » est de plus acceptée et légitimée. Est-ce à dire pour autant que, depuis, le caractère populaire du football ne prête plus à aucune discussion ? Ce n'est en rien certain. Depuis la politique initiée en Grande-Bretagne par Margaret Thatcher au cours des années 1980, la réorganisation des stades a pu prendre pour prétexte la chasse au hooliganisme afin de faire à nouveau de l'accès aux tribunes un privilège. Certains des commentaires entourant la déroute de l'équipe de France au Mondial de 2010 ont témoigné, derrière la dénonciation des « brebis galeuses », de la stigmatisation perpétuée d'un monde populaire (en l'occurrence celui des « cités »), accusé tout à la fois de manquer de discipline, et de patriotisme.

De quoi se dire, 150 ans après la naissance du football, que ce dernier continue à tenir moins de l'essence sociale que du lieu où se représentent les contradictions d'une société.

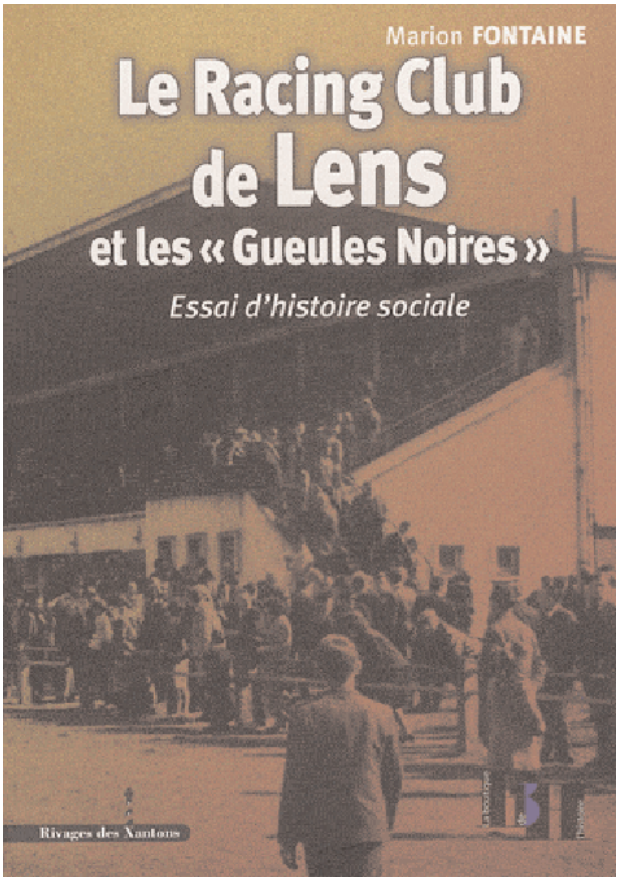

le football aux prises avec la mondialisation*

Igor Martinache
doctorant en Sciences politiques

Malgré un rôle social et économique majeur, le football reste paradoxalement un objet périphérique pour les sciences sociales, ce qui laisse la voie libre à l'expression de nombreux préjugés. Il en est de même avec la « mondialisation », sujet aussi vague que mal traité. Pour faire le point sur les relations entre ces deux phénomènes majeurs à notre époque, voici un bref panorama des recherches récentes qui se sont efforcées de les croiser.

On présente d'abord souvent le football comme le sport universel par excellence, or certaines nations en sont restées à l'écart, à commencer par les États-Unis, où, stigmatisé comme le sport des migrants, il a été évacué « par le haut » par le football américain, et « par le bas », par le base-ball. Mais surtout, sa pratique conserve de fortes spécificités dans les différents espaces nationaux où il s'est diffusé, s'hybridant avec les cultures locales comme l'illustrent les navétanes au Sénégal, un jeu rituel pratiqué durant la saison des pluies.

Si divers travaux ont montré combien ce sport représentait un support majeur des identifications politiques locales, mais aussi d'un nationalisme aux habits renouvelés, la manière dont la « mondialisation » l'influence reste encore en voie d'exploration.

À partir de différents épisodes historiques, comme la fameuse, mais mal nommée, « guerre du football », qui a opposé Salvador et Honduras en 1969, Pascal Boniface affirme que, loin d'incarner la « continuation de la guerre par d'autres moyens », les matchs de football sont davantage le reflet de tensions sociales existantes entre et au sein des nations.

Pour Albrecht Sonntag, le football incarne aussi un révélateur, non seulement des tensions identitaires, mais plus largement des sentiments et des besoins collectifs face aux incertitudes qui caractériseraient notre époque.

De leur côté, Richard Giulianotti et Roland Robertson traitent ensemble les dimensions culturelles et économiques du football mondialisé. Plus que de mondialisation, mieux vaut selon eux parler de « glocalisation » pour souligner la tension entre les tendances simultanées à l'uniformisation et à la différenciation culturelles, comme l'illustre la coïncidence d'expressions de « cosmopolitisme banal » et de « nationalisme d'exception » jusque dans l'enceinte d'un même stade. Ils pointent aussi les lourds effets du « néo-libéralisme » sur les structures du football : manne toujours croissante des retransmissions, dénaturation du jeu en Amérique du Sud ou endettement des clubs d'élite en Europe de l'Ouest. Ces derniers s'apparentent du reste de plus en plus à ces firmes transnationales qui maintiennent des liens forts avec leur foyer local tout en s'internationalisant dans leur actionnariat, leur recrutement et leur marketing.

Contrairement à une idée reçue, cette marchandisation du football ne suit pas le modèle des sports étasuniens, où les cartels de ligues, les maxima salariaux, le partage des revenus entre joueurs ou l'absence de sponsors sur les maillots obstruent une libéralisation totale. En fait, la logique néo-libérale entre en contradiction avec une autre que ces auteurs qualifient de « néo-mercantile » qui s'efforce de mêler protectionnisme et velléités d'expansion. Cela se traduit aujourd'hui dans le football par des conflits plus ou moins larvés entre les diverses instances et les clubs les plus riches.

Ces auteurs concluent en prédisant que la distribution des revenus issus du spectacle footballistique va entraîner des tensions toujours plus fortes, accentuant un certain nombre de tendances actuelles comme l'exclusion socioéconomique des stades, le fossé compétitif grandissant entre les clubs et l'affaiblissement des structures d'attachement entre supporters et clubs.

Aussi fructueuses qu'apparaissent les pistes ouvertes par ces différents travaux, leurs perspectives paraissent le plus souvent trop globalisantes pour rendre compte des formes complexes et contradictoires qu'elles revêtent dans les différents contextes locaux. Il apparaît nécessaire de marier différents niveaux d'analyse, comme le préconise Christian Bromberger.

Plusieurs dimensions restent enfin à creuser, comme la sociologie des réseaux de dirigeants de ce sport ou la question des migrations sportives, partie intégrante de la division internationale du travail qui produit une nouvelle forme de traite dont les premières victimes sont de jeunes joueurs africains.

* Article adapté de *Le football au prisme des sciences sociales* *La Vie des Idées*, 17 juin 2010

RÉFÉRENCES

Boniface Pascal (dir.), *Géopolitique du football*
Bruxelles, éditions Complexe, 1998

Bromberger Christian,
Football, la bagatelle la plus sérieuse du monde
Paris, Bayard, 1998

Giulianotti Richard, Robertson Roland, *Globalization and Football*
Londres, Sage, 2009

Sonntag Albrecht, *Les identités du football européen*
Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2008.

GESTION DES SUPPORTERS
pour une autre politique

Nicolas Hourcade, sociologue*

Cet article fait suite à un débat organisé en décembre par le PCF sur la thématique : *Sécurité autour des matches de football et libertés publiques*, en présence d'élus et de responsables du PCF, d'universitaires, de journalistes et de supporters. Dans la lignée du *Livre vert du supportérisme* remis en octobre dernier à la secrétaire d'État aux Sports de l'époque, Rama Yade, l'objectif est, à travers une analyse de la situation et des propositions concrètes, de sensibiliser les différents partis à la nécessité d'une réflexion approfondie sur la sécurité autour des matches de football et, plus largement, sur le devenir du spectacle sportif, afin d'ouvrir un véritable débat politique sur ces questions.

Endeuillée par la mort de deux supporters français, la saison 2009-2010 de football a marqué, de l'aveu même du ministère de l'Intérieur, un tournant dans la lutte contre le hooliganisme.

Procédant jusque-là par à-coups, en réaction à des incidents médiatisés, cette lutte a gagné en constance et en cohérence ces derniers mois. Devenue une priorité, elle s'est concrétisée par la création d'une *Division nationale de Lutte contre le hooliganisme*, des dispositifs législatifs renforcés (dans le cadre de la loi anti-bandes, puis bientôt de la LOPPSI 2), des sanctions accrues (nombreuses interdictions de stade et dissolutions d'associations de supporters) et une meilleure coordination entre pouvoirs sportifs et publics.

On ne peut que se féliciter de la fermeté des autorités envers la violence, le racisme et les discriminations autour des matches de football et regretter qu'elle n'ait pas été appliquée plus tôt. Mais si les objectifs affichés sont louables, la méthode mérite d'être discutée d'autant que, contrairement à ce qu'affirment les autorités sportives et publiques, il n'existe pas une seule manière de traiter ces problèmes.

En effet, la politique sécuritaire du gouvernement – qui privilégie la répression, les mesures proactives (comme les interdictions de stade) et la prévention situationnelle (via l'aménagement des stades et l'usage de la vidéosurveillance) tout en négligeant la prévention sociale – pose de sérieux problèmes. Elle ne suscite pourtant guère de débats, même si la gauche, en particulier le PCF, a contesté certaines mesures prévues par la LOPPSI 2.

Sécurité et libertés

Les supporters sont, dans leur ensemble, fortement stigmatisés et ceux d'entre eux qui ont des revendications constructives ne parviennent pas à se constituer en acteur social et à véhiculer un discours clair. Dans ces conditions, toute mesure répressive à leur encontre paraît largement acceptable. Cependant, leurs actes considérés comme des incidents sont beaucoup plus variés que ce que postulent les stéréotypes. Selon les données de l'Intérieur, plus des 3/4 des incidents répertoriés entre 2006 et 2010 autour du football professionnel constituent des « attitudes proscrites d'un impact limité sur l'ordre public », 20 % forment des « incidents de premier degré » et environ 4 % des « incidents de second degré constitutifs de délits graves ou de crimes ». Or, l'étiquette globalisante de hooliganisme, le mot d'ordre de la tolérance zéro, la politique du chiffre et le recours préférentiel aux mesures administratives (au détriment des procédures judiciaires) conduisent à amalgamer ces faits de gravité pourtant très différente et à leur appliquer des sanctions similaires, d'où un risque de non-proportionnalité des peines.

Les interdictions de stade, mesure phare du dispositif, sont de deux types. Celles prononcées par la justice, d'une durée maximale de cinq ans, sont bien encadrées. En revanche, les interdictions administratives de stade (IAS) sont décidées par le préfet « lorsque, par son comportement d'ensemble à l'occasion de manifestations sportives ou par la commission d'un acte grave à l'occasion de l'une de ces manifestations, une personne constitue une menace pour l'ordre public », ce qui revient à prendre aussi en compte, selon une circulaire du ministère de l'Intérieur, des actes qui « ne constituent pas nécessairement des faits pénalement répréhensibles ». Si les IAS peuvent être utiles, en attendant les conclusions de la justice, la préférence affichée des pouvoirs publics pour ces sanctions par rapport aux judiciaires est problématique. En effet, le risque d'arbitraire est fort et va être accru par la LOPPSI 2 puisqu'une IAS pourra désormais s'appliquer à tout membre d'une association dissoute… De plus, ces IAS ne cessent de s'allonger : d'une durée limitée à trois mois lors de leur création en 2006, elles vont être portées par la LOPPSI 2 à un an voire deux ans en cas de

* Nicolas Hourcade est professeur agrégé de Sciences sociales à l'École Centrale de Lyon. Il est notamment l'auteur, avec Ludovic Lestrelin et Patrick Mignon, du *Livre vert du supportérisme* remis en octobre 2010 au secrétariat d'État aux Sports http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/LivreVertSupporters_17x24_Int_web.pdf
et d'un article analysant les *Principes et problèmes de la politique de lutte contre le hooliganisme en France*, publié dans le n°32 des *Archives de politique criminelle* à l'automne 2010.

GESTION DES SUPPORTERS…

récidive. Or, de nombreuses IAS ne concernent pas des faits de violence, mais l'excès d'alcool, l'usage festif de fumigènes ou la contestation des dirigeants du football.

La LOPPSI 2 prévoit également d'instaurer des mesures de couvre-feu permettant d'interdire des supporters de déplacement et de restreindre leur liberté d'aller et venir. Ce projet a été critiqué par les parlementaires de l'opposition dans leur saisine du conseil constitutionnel : ils estiment qu'il « va bien au-delà de ce que peut justifier la préservation de l'ordre public » et « porte en lui des risques trop importants pour les libertés individuelles » du fait notamment de l'imprécision du texte.

Ainsi, la politique actuelle de lutte contre le hooliganisme est confrontée à un premier problème, celui de la conciliation entre les impératifs de sécurité et le respect des libertés individuelles, d'autant qu'elle s'en prend aussi à des supporters non-violents et qu'elle conduit à exacerber les tensions entre policiers et supporters, ce qui a amené Patrick Mignon à plaider, dans une note publiée en mai dernier par la fondation Terra Nova, pour « une désescalade du couple violence-répression »*.

Sécurité et ambiance populaire

Cette politique sécuritaire pose un deuxième problème, car elle s'attaque, au-delà des hooligans, aux groupes de supporters contestant les transformations économiques du football, sans traiter de manière explicite la situation structurellement ambiguë des fans. Considérés comme l'indispensable douzième homme sans pour autant être reconnus par les instances, ils nouent des rapports plus ou moins sains avec leurs clubs, ce qui débouche régulièrement sur des tensions.

Le rôle que jouent les supporters dans le monde du football mériterait donc d'être clarifié par une définition de leurs droits et devoirs, d'autant que leurs associations peuvent jouer – sous certaines conditions – un rôle social tout à fait constructif.

La tendance dominante parmi les dirigeants du football consiste à privilégier le client et à encadrer fortement l'expression des publics. Si les stades ne doivent pas être des défouloirs où tout excès est toléré, ils ne devraient pas non plus devenir des lieux de contrôle autoritaire des publics mais demeurer des espaces de fête collective. Dans un contexte également marqué par l'augmentation du prix des billets et la création de nouvelles enceintes sportives, la question des cultures populaires du football se trouve posée. Faut-il tendre vers un spectacle à l'américaine où le prix d'accès est élevé et le show formaté par les organisateurs ou convient-il au contraire de préserver des espaces d'expression autonome pour les supporters ?

La politique volontariste récente du PSG visant à résorber les tensions entre ses fans l'a conduit à se couper, au-delà des supporters violents, d'une partie de son public traditionnel. Cet effet pervers témoigne de la difficulté à concilier les exigences de sécurité avec la préservation de l'ambiance festive des stades et donc de la nécessité d'appréhender ces questions de manière globale en s'interrogeant sur le devenir du spectacle sportif.

Pour une politique globale

Avec Ludovic Lestrelin et Patrick Mignon, nous avons remis en octobre dernier au secrétariat d'État aux Sports un *Livre vert du supportérisme* visant à développer la politique préventive de gestion des supporters, aujourd'hui en jachère. Dans ce rapport, nous prônons une approche globale et transversale proche de celle adoptée par l'Allemagne.

Cette politique ne se réduirait pas à la gestion des incidents, mais prendrait en compte le contexte du football dans son ensemble afin de désamorcer certaines tensions. Elle s'appuierait sur une répression ferme des comportements graves, mais la combinerait avec le dialogue et la prévention sociale. Elle préférerait au slogan de la tolérance zéro celui d'une réponse graduée, proportionnelle à la gravité des faits. Elle ne serait pas définie seulement par l'Intérieur, mais associerait tous les acteurs concernés (ministères des Sports, de l'Intérieur, de la Justice, collectivités territoriales, clubs, instances sportives, associations de supporters).

Elle se préoccuperait ainsi du rôle social du football et de la place qu'il doit occuper dans la société.

* http://www.tnova.fr/note/pour-une-d-sescalade-des-r-ponses-s-curitaires-dans-le-football-un-mod-le-pour-les-questions-de-s-curit-urbaine

GESTION DES SUPPORTERS…

suite à l'audition de Nicolas Hourcade le 9 décembre 2010 plusieurs élus communistes sont intervenus

Ian Brossat

Conseiller de Paris, président du groupe des élus communistes et du Parti de gauche

a interpellé le 11 janvier 2011 le Préfet de Police de Paris sur le fonctionnement du poste de sécurité du Parc des Princes.

Nicole Borvo et Éliane Assassi

sénatrices communistes

sont intervenues au Sénat contre l'application de la loi LOPSSI 2 et notamment pour demander le retrait de l'article 24 *(extraits)* :

> « *En l'état actuel, ce projet de loi constitue une atteinte supplémentaire aux libertés individuelles. Les interdictions administratives de stade, prévues à l'article 24 septdecies, peuvent être prononcées par un préfet à partir d'un simple rapport de police et sans qu'une infraction ait été nécessairement commise. Ces interdictions administratives étaient initialement, en 2006, limitées à trois mois. Leur durée a été portée à six mois en mars 2010 et à douze mois en cas de récidive. […] . Il est également inconcevable qu'un supporter puisse être interdit administrativement de stade du fait de son appartenance à une association de supporters dissoute ou suspendue, sachant que ces associations peuvent compter des centaines, voire des milliers de membres.*
>
> *Par ailleurs, la mise en place d'une transmission automatique de la liste des personnes interdites de stade aux clubs et aux fédérations sportives n'est qu'une délégation des missions de service public de la police. Ces données sont personnelles et doivent par conséquent être sécurisées. […] La lutte contre le hooliganisme est une nécessité absolue, je ne dirai pas le contraire, mais elle ne doit en aucun cas justifier des mesures attentatoires aux libertés individuelles, lesquelles s'appliquent à chacun.* »

GESTION DES SUPPORTERS…

Nicolas Bonnet
adjoint au maire du 12e arrondissement de Paris

interpelle par courrier tous les parlementaires avant le vote de la loi LOPPSI *(extraits)* :

> *« La lutte contre le hooliganisme est une nécessité absolue mais elle ne doit en aucun cas justifier des mesures attentatoires aux libertés individuelles qui s'appliquent à tous.*
>
> *Enfin, à travers tous ces dispositifs, c'est l'évolution même des stades, de leur animation et du public qui est en question.*
>
> *Dans la perspective de la construction des futurs stades pour l'euro 2016, plusieurs questions sont devant nous : Doit-on continuer à construire des stades de grande capacité destinés aux supporters les plus fervents mais nécessitant des mesures sécuritaires très coûteuses et portant atteinte aux libertés publiques ? Construira-t-on des stades offrant confort et luxe mais dont le coût d'accès ne permettra qu'à des privilégiés d'assister aux matches ? Construira-t-on des stades comme les parcs d'attraction visant à fixer plusieurs heures un public familial et à l'inciter à consommer sur place ? Construira-t-on des stades offrant les conditions de retransmission télévisée optimales, le public ne servant qu'à créer une ambiance en fond sonore épurée de toute culture populaire ? Ces questions méritent un grand débat national et démocratique associant tous les acteurs. Au même titre que le patrimoine culturel, les stades de football doivent être un patrimoine commun permettant l'accès de toutes et tous et ne doivent pas être privatisés. L'animation des stades doit rester l'expression d'une culture populaire dont les associations de supporters sont les garants et permettant l'appropriation par toutes et tous du spectacle sportif. Il n'est pas souhaitable que pour des raisons de sécurité qui concernent une minorité, l'évolution des stades contribue à la disparition d'une culture populaire et des associations de supporters au profit de l'appropriation par des "businessmen" dont la priorité est de s'enrichir. Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir interpeller le gouvernement à l'occasion du débat parlementaire pour que cette loi ne soit pas votée en l'état et pour qu'un travail sur le volet préventif puisse aboutir. »*

Danielle Lebail
conseillère régionale et secrétaire de la fédération PCF du Rhône

publiera une déclaration des communistes du Rhône le 26 novembre 2010 :

> *« Nous sommes entrés dans l'ère du sport fric/ business, exploitant sans vergogne la majorité des athlètes vivant dans la grande précarité mais dont l'image rapporte gros.*
>
> *C'est dans ce contexte et cette logique capitaliste "du tout fric" que s'inscrit le "futur" stade OL Land, une logique que nous condamnons.*
>
> *Pour autant nous sommes pour des grands équipements, pour des grandes compétitions aidant à la dynamique du sport amateur. Nous portons des valeurs de sport inscrites dans une culture d'émancipation, de compétition et de développement social.*
>
> *Nous estimons :*
>
> *Que tout grand équipement sportif, en tant que patrimoine culturel, doit être la propriété des Rhodaniens, doit être un équipement public. Que ce stade doit être le stade de toutes et tous par : la possibilité d'accès aux clubs, aux écoles, la tarification favorisant le public défavorisé, l'accessibilité en transport en commun.*
>
> *Que le débat "grand stade" ne peut être seulement l'affaire des élus concernés et pour cela nous demandons un grand débat citoyen dans la Communauté urbaine de Lyon*
>
> *Que ce stade doit participer de la densification de l'agglomération et non de son étalement sans fin. »*

SPORT À L'ÉCOLE L'APRÈS-MIDI

quel enjeu démocratique en EPS ?

Philippe Nawrocki, professeur d'EPS

Une éducation physique et sportive motivée par un réel enjeu démocratique ne doit pas faire l'économie de son « essence sportive » car le sport est élément culturel au sens bourdieusien, c'est un élément décisif d'émancipation corporelle au service de toutes et tous.

Mais le gouvernement actuel méprise toujours plus le service public d'enseignement ! Il se contente d'un enseignement au rabais pour tous, alors que le niveau devrait être maximal pour tous.

Quelle méthode est employée par le ministère de l'Éducation? Une communication à grand renforts de médias pour vanter d'éventuels bienfaits d'une expérimentation du sport l'après midi, éternel refrain sur fond de copié/collé du modèle allemand pourtant battu en brèche. Une « externalisation » de l'EPS hors de l'institution scolaire en remplaçant deux profs d'EPS sur trois partant en retraite par des animateurs volontaires non formés. Ces recrutements opérés par les rectorats au détriment d'un recrutement national remettent aussi en cause l'égalité territoriale du service public d'enseignement.

Quel(s) enjeu(x) démocratique(s) pour les professeurs d'EPS ? Les chefs d'établissements et les parents reconnaissent unanimement l'importance et l'originalité de l'enseignement des professeurs d'EPS pour les élèves dans leurs choix de pratiques physiques et sportives. L'expérimentation proposée à la va-vite depuis le mois de mars n'est là qu'à titre de « communication », et seulement 10 000 élèves et 124 établissements sont concernés.

La dernière enquête du SNEP-FSU nous précise également que les filles en lycée professionnel sont par exemple absentes du dispositif. Cette enquête montre aussi que, la plupart du temps, les moyens distribués aux clubs sportifs locaux pour cette expérimentation visent à remplacer l'association sportive au sein de l'établissement scolaire.

Ce nouveau dispositif ne permet pas de réduire les inégalités d'accès à la « culture sportive ». Or, aujourd'hui, ceux et surtout celle, qui en auraient besoin en sont exclu(e)s. Avant tout, il contribue à la disparition programmée des professeurs d'EPS, à la remise en cause de l'EPS comme un enseignement obligatoire et à la précarisation des intervenants sportifs en CDD. (4500 postes d'enseignant ont été supprimés en 5 ans).

Un autre dispositif est nécessaire pour sauvegarder le sport scolaire dans ses objectifs, dans ses contenus, avec 5 heures d'EPS hebdomadaires tout en s'appuyant sur des enseignants compétents et formés.

MEDEF

création de son *comité Sport*

Aline Benonscot, étudiante en Staps

C'est par la voix du résident du CNOSF lors de ses vœux au mouvement sportif que nous apprenons la création du *comité Sport* du MEDEF, qu'il a intégré, et avec lequel il a signé un protocole d'accord destiné à se développer dans toutes les régions.

Ce *comité Sport*, qui rassemble des chefs d'entreprise, dont certains anciens champions, a pour objet « *de contribuer à faire du sport un levier de croissance durable pour la France et participe pleinement à la gouvernance collégiale du monde sportif instituée par le CNOSF* […] *Il œuvre pour l'identification et à la promotion des bonnes pratiques entrepreneuriales dans l'univers des sports et appuie la candidature de la France pour l'organisation des manifestations sportives internationales* ».

Le 24 février dernier, le CROS de la Côte-d'Azur et le MEDEF local concrétisaient ce pacte en signant le premier partenariat en présence de Denis Masseglia et de Philippe Joffard, président du *comité Sport* du MEDEF et PDG de Lafuma. Des propositions seront formulées aux autres acteurs du sport français, en particulier l'État et les collectivités territoriales. Enfin, les parties ont convenu de promouvoir les partenariats public/privé dans le cadre de la rénovation ou de la construction d'équipements sportifs, le mécénat sportif, la pratique sportive en entreprise, la formation et l'emploi des athlètes de haut niveau.

La signature de cette convention a eu lieu sur le campus niçois du groupe l'EDHEC business school pour attester de l'ensemble de son action dans le domaine sportif, et valoriser le lancement de sa filière de formation pour les sportifs de haut niveau.

Sans complexe, le capitalisme sportif et le CNOSF viennent de franchir une ligne supplémentaire vers sport business.

Le patronat s'organise pour s'approprier définitivement le sport dans une période propice de désengagement de l'État et d'abandon du sport aux appétits du privé.

Rien de plus inquiétant que l'instrumentalisation du sport pour l'intérêt personnel de patrons, par ailleurs bien connus pour la délocalisation de leur entreprise de textile sportif, notamment au Maghreb. Proposeront-ils au mouvement sportif la délocalisation du CNOSF au Qatar ?

Une seule solution pour faire face : s'organiser et se réapproprier le sport par la réorganisation d'un service public et d'une vie associative au sein des entreprises, gérée par les pratiquants et dotée des moyens nécessaires.

IBM-OVIC

première opération de naming pour un footballeur

C'est une première : après les stades (Allianz Arena, Emirates Stadium, MMArena…), c'est un footballeur qui va faire l'objet d'une opération de naming, Zlatan Ibrahimovic devra désormais être appelé Zlatan IBM-ovic, scellant ainsi le partenariat entre les deux parties pour une durée de deux ans pour 15 millions.

Pourquoi pas du naming sur les dirigeants sportifs ou les hommes politiques ? Par exemple Denis MEDEF-eglia ou Bernard OL Land-Pierre*?

* Le président du CNOSF, Denis Masseglia, vient de signer un protocole d'accord avec le MEDEF et le député UMP Bernard Depierre vient de déposer une proposition de loi sur les grands stades.

DÉBAT

les femmes et le sport

mercredi 9 mars à 17h

Maison des ensembles, 3-5 rue d'Aligre Paris 12

les *Femmes solidaires* de Paris
vous invitent à un débat
animé par **Carine Delahaie**,
rédactrice en chef de *Clara magazine*, autour de la sortie du numéro spécial
du mois de mars : *Les femmes et le sport*

avec :

Annie Sugier
Ligue internationale des droits des femmes

Roxanna Maracineanu
conseillère régionale d'Île-de-France

Nicolas Bonnet
maire adjoint du 12e arrt de Paris

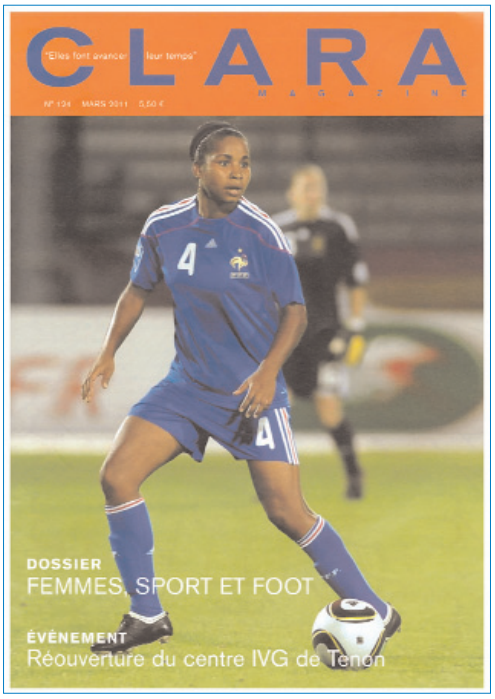

FORMATION

Culture et sport

Stage dans le cadre de l'école du PCF de la fédération de Paris

Samedi 19 mars de 14h-16h
section du 20e, 3 place des Grès Paris 20e

Le sport et la classe ouvrière : une pratique, une culture
par **Marion Fontaine**, historienne, auteur de *Le Racing Club de Lens et les Gueules noires*

Les propositions du PCF
par **Sergio Tinti**, Professeur d'EPS,
adjoint au maire du 19e en charge des Sports
membre du bureau de commission *Sport* du PCF

Valeurs (et contre-valeurs) du sport : les choix et les responsabilités des élus

Formation du CIDEFE à destination des élus en charge du Sport

Jeudi 31 mars 2011 - 10 rue Parmentier Montreuil (M° Croix de Chavaux - ligne 9)

Avec :

Nicolas Kssis, historien, journaliste à *So Foot*

Yvon Léziart, professeur des Universités
à l'Université de Rennes 2
président de l'Office des Sports de Rennes

Jean-Michel Arberet, conseiller municipal
à Arcueil (94), délégué aux Sports

Jean-Pierre Bontoux, vice-président du Conseil général de Seine-et-Marne, chargé de la Jeunesse, des Sports et de la Prévention spécialisée

Catherine Bouché, adjoint au maire d'Allonnes (72) chargée des Sports, pratiques des activités physiques et sportives

espace *Le sport est un droit*

séminaire de travail : *Quel rôle pour l'État dans un service public du sport rénové ?*

samedi 14 mai à partir de 9h

au siège du PCF, 2 place du Colonel Fabien Paris 19e

Assises nationales du Sport

6e rassemblement national
les 18 et 19 mars 2011
à Lille
sur le thème
Vers un nouveau service public du Sport ?

programme sur le site
http://www.assisesnationalesdusport.fr

les communistes et le sport

informez-vous, dialoguez, échangez, prenez connaissance des analyses et propositions de la commission ***Sport*** du PCF

contact
Commission ***Sport*** du PCF
2 place du Colonel-Fabien 75019 Paris
Nicolas Bonnet
nbonnet@pcf.fr - 01 44 83 85 13
www.pcf.fr